

# BARDAGES BOIS

## PRESENTATION

La consultation avait pour objet la sélection des systèmes de vêtements, vêtements, bardages.

Un seul fabricant a répondu à cette consultation en proposant un bardage bois.

## DEFINITION

Le bardage bois est un système d'éléments de parement qui se fixe sur une ossature secondaire en bois ou métallique solidarisée à la structure porteuse.

## NORMALISATION

Le bardage bois doit être conforme aux normes et DTU en vigueur et notamment :

- NF EN 335 : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois – Définition des classes de risque d'attaque biologique.

Principales caractéristiques des cinq classes de risques d'après la norme NF EN 335 : (voir tableau page suivante)

- NF EN 351 : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois – Bois massif traité avec produit de préservation.
- DTU 41.2 : Revêtements extérieurs en bois.

- Certification CTB Bois Plus. Un bois certifié Bois + apporte la garantie de la performance et de la durabilité, mais aussi de l'absence totale de danger pour l'utilisateur et pour l'environnement.

### • Produit de traitement :

Nouvelle génération de produit de traitement à base de cuivre et de composés organique biodégradables. Ces types de produits allient protection efficace et durable du bois et respect de l'environnement et sont certifiés CTB B+.

Les procédés de traitement et de finition sont en fonction de la classe de risque :

### Classe 1 et 2 :

- Trempage (immersion et imprégnation sur la périphérie du bois par capillarité).

- Pulvérisation sur la surface du bois dans un espace clos (tunnel).

- Badigeonnage d'un produit ayant une fonction insecticide, voire fongicide.

### Classe 3A :

- Le trempage peut suffire pour les ouvrages très abîmés, verticaux ou à forte pente, sans contact avec le sol (exemple : lambris de sous-toiture).

- Imprégnation en autoclave « double vide » (les produits de traitements utilisés dans ces cas là ne sont pas fixés définitivement).

### Classe 3B, 4 et 5 :

Seule l'imprégnation en autoclave « vide et pression » est efficace. Seule la nature des bois utilisés fait varier la quantité de produit absorbé et donc l'efficacité du traitement.

## CRITERES DE CHOIX

### Critères éliminatoires

Les systèmes présentés devaient être conformes aux normes et DTU en vigueur et devaient bénéficier d'un certificat CTB B+ délivré par le CTBA pour les produits de traitement du bois insecticides, fongicides et anti-termite.

### Critères de sélection

**Type de bois :** Essence de classe de risque 3B ou 4. Le bois doit être issu de forêts gérées durablement et avoir subi un traitement adapté à son utilisation.

**Type de peinture :** Produit respectueux de l'environnement produits à l'eau.

Les produits ont également été jugés sur les plans :

- **architectural** (aspect, dimensions, nombre de coloris),

- **économique** (coût unitaire, coût pondéré sur une façade type),

- **technique** (domaine d'emploi, performances, périodicité d'entretien, maintenance).

Les conditions de garantie, de distribution et d'assistance technique ont également été examinées.

## MISE EN OEUVRE

Les systèmes doivent être mis en oeuvre traditionnellement conformément aux DTU 41.2, des Cahiers des clauses techniques et des notices de pose des fabricants.

Dans le cas de façades présentant des défauts de planéité, les bardages posés sur une ossature secondaire, permettent d'obtenir un aspect plan.

## ENTRETIEN

Si les bardages bois sont posés dans le respect des règles, ils sont conçus pour résister à l'attaque des insectes, des champignons ou des termites pendant au moins 10 ans, dans la pratique ils ont une durabilité de 20 à 30 ans.

L'évolution d'aspect d'une façade en bardage bois dépend de 5 facteurs :

- Le degré d'exposition aux rayons ultraviolets (soleil et lune).
- Le degré d'exposition aux intempéries (lié à la direction des vents dominants).
- Le soin apporté à la pose du bardage.
- L'entretien effectué pendant les premières années.
- La nature de l'essence de bois utilisée.

De ces critères dépend la fréquence des opérations d'entretien.

## GARANTIE

Le bardage bois relève de la garantie décennale. 

# BARDAGES BOIS

| PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CINQ CLASSES DE RISQUES D'APRÈS LA NORME NF EN 335 |                                                                                |                  |                                               |                    |                                                            |                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Classe                                                                              | Situation générale en service (type d'ouvrage)                                 | Humidité du bois | Risques d'humidification                      | Insectes           | Champignons                                                | Zones vulnérable                                                            |
| 1                                                                                   | A l'abri des intempéries (lambris, parquets, menuiseries intérieures)          | Toujours < 18 %  | Aucun                                         | Larves<br>Termites | -                                                          | 0 à 3 mm                                                                    |
| 2                                                                                   | A l'abri des intempéries (charpentes, planchers, ossatures)                    | Parfois > 20 %   | Occasionnels                                  | Larves<br>Termites | Pourritures superficielles à virulence faible              | 0 à 3 mm                                                                    |
| 3A                                                                                  | Non abrité sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)        | Souvent > 20 %   | Fréquents sans stagnation d'eau               | Larves<br>Termites | Pourritures superficielles à virulence faible              | 0 à 3 mm (sans stagnation d'eau sur du bois debout)                         |
| 3B                                                                                  | Non abrité sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)        | Souvent > 20 %   | Fréquents avec stagnation d'eau possible      | Larves<br>Termites | Pourritures plus significatives, virulence modérée à forte | 6 mm et plus en latéral et jusqu'à 30 à 50 mm en bois debout et assemblages |
| 4                                                                                   | Contact avec le sol ou l'eau douce (pieds de poteaux, aménagements extérieurs) | Toujours > 20 %  | Permanents avec rétention ou stagnation d'eau | Larves<br>Termites | Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle  | Tout le volume du bois (au minimum sur une partie des pièces)               |
| 5                                                                                   | Bois en contact avec l'eau de mer (piliers, pontons, bois immergés)            |                  | Permanents                                    | Térébrants marins  | Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle  | Tout le volume du bois                                                      |

## SILVERWOOD EXTRA



Collectif HQE  
**Silverwood EXTRA Coloris spécial**  
Architecte: J.Y. Barrier



Collectif « Le Bois d'Argent »  
**Silverwood EXTRA Bleu Orage et Vert de gris**  
Architecte: M. Malbec

Petit collectif  
**Silverwood EXTRA**  
**Rouge sang de bœuf**  
Architectes: S.C.P Liouville et Jean



Maison individuelle  
**Silverwood EXTRA blanc**



**SILVERWOOD EXTRA****Destination**

Bardage bois destiné à l'habitat individuel ou collectif, aux aménagements urbains et aux infrastructures sportives (piscine, groupes scolaires, etc).

**Domaines d'emploi**

- Revêtement extérieur sur parois maçonnées, en béton, à ossature bois ou métallique.
- Constructions neuves, extensions.
- Rénovation, recouvrement des façades défraîchies.

**Description**

Silverwood EXTRA est un bardage en bois massif résineux structuré par brossage avant application sous vide d'une lasure acrylique :

**• Matériau :**

- Sapin du Nord massif, origine Scandinavie – choix A/B.
- Traitement de classe 3 insecticide, fongicide et anti-termite.
- Traitement hydrofuge de classe 3.
- Peinture : finition opaque à l'eau pour BOIS en usage extérieur (résines acryliques).

**• Dimensions :**

- Section 19x147 mm (120 mm de largeur utile)
- Longueurs de 2,35 à 4,15 m suivant disponibilités.
- Conditionnement par bottes de 5 lames.

**• Accessoires :**

- Tous les accessoires sont en Sapin du Nord traité classe 3 en autoclave, rabotés. Ils sont disponibles dans les 6 coloris standard ou non teintés.
- Tasseaux pour ossature.
  - Cornière d'angle.
  - Profils d'angles rentrant, sortant et d'encadrement d'ouverture en bois massif.
  - Planche pour habillage des tableaux.
  - Peinture acrylique microporeuse EXTRA.

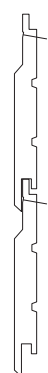
- **Couleurs :** 12 coloris dont 6 standard disponibles sur stock. Coloris sur mesure suivant quantité.

**Performances**

- Certificat CTB B+ délivré par le CTBA pour l'efficacité du traitement.
- Produit conforme au DTU 41.2 (NF P 65-210).
- Classement conventionnel au feu suivant norme NF P 92-501 : Bois massif résineux d'épaisseur supérieure ou égale à 18 mm : M3.

**Mise en œuvre**

- Pose traditionnelle suivant DTU 41.2 « Revêtements extérieurs en bois » (NF P 65-210) :
- Assemblage des lames par emboîtement rainure-languette sur les 4 cotés.
  - Ventilation haute et basse pour une libre circulation de l'air entre le pare-pluie et le bardage.
  - Pose en verticale ou en diagonale possible.
  - Entraxe de l'ossature secondaire de 40 à 65 cm.
  - Épaisseur des tasseaux d'ossature secondaire : 22 mm minimum.
  - Pose d'un pare-pluie obligatoire sauf pour béton banché.
  - Traitement des coupes obligatoire : 1 couche de peinture.
  - Fixations par pointe Inox, invisibles après montage (conforme avenant DTU 41.2 nov.2001).



Fixations invisibles

**Restrictions d'utilisation :**

- Arrêt du bardage à 20 cm du sol fini pour éviter les eaux de rebondissement.
- Inclinaison maximum de la paroi en bardage : 45° par rapport à la verticale.
- Cintrage des bardages déconseillé pour un rayon de courbure inférieur à 7 m. Garantie initiale de 10 ans sur la peinture à confirmer en cas de cintrage.
- Prise en compte de la direction des vents dominants pour toute pose verticale : languette en direction du vent.

**Entretien**

- **Avant 10 ans :** comme pour toute façade les mousses ou divers dépôts peuvent parfois salir le bardage **Silverwood EXTRA** et nuire à son aspect avant le délai des 10 ans.

Il faut dans ce cas :

- Effectuer un nettoyage avec une brosse souple et un jet d'eau.

- **Après 10 ans :** l'usure de la peinture se fait par érosion progressive. L'épaisseur du film de peinture va donc diminuer mais il faut intervenir avant qu'il n'y ait plus de peinture pour conserver une couche « d'accrochage ». Il faut :

- Nettoyer très légèrement la surface du bois
- Repeindre directement à la brosse ou au pistolet en utilisant une peinture acrylique microporeuse (2 couches conseillées). Cette nouvelle couche tiendra au minimum 5 ans.

**Remplacement**

La simplicité de mise en œuvre du bardage **Silverwood EXTRA** autorise toutes possibilités de remplacement à moindre coût par un bardage similaire ou par tout autre bardage.

**Garantie**

- Garanties contractuelles : 10 ans sans entretien sur le bois et la peinture.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Lieu de fabrication :** Saint Malo (35)
- **Distribution :** France entière.
- **Réseau de vente :** intégré au fabricant ou par grossistes indépendants.
- **Agences régionales :**
  - **SILVERWOOD Nord Est – Rhône-Alpes**  
Tél. 02 35 50 95 09
  - **SILVERWOOD Normandie – IdF – Centre Est**  
Tél. 02 31 89 18 55
  - **SILVERWOOD Ouest**  
Tél. 02 99 45 31 90
  - **SILVERWOOD Centre Ouest**  
Tél. 02 40 26 98 08
  - **SILVERWOOD Aquitaine Méditerranée**  
Tél. 05 57 77 97 10